



Demande d'établissement d'un compte d'épargne libre d'impôt collectif Scotia

Dans cette demande, les termes *vous*, *votre* et *vos* désignent le titulaire du compte et les termes *nous*, *notre* et *nos* désignent La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia).

Type et numéro du régime

La présente demande se rapporte à un :
Compte d'épargne libre d'impôt collectif (CÉLI collectif) auprès de : (cochez une seule case)

Régime CÉLI collectif Scotia n°

Code du conseiller

- ScotiaMcLeod
 Placement direct ScotiaMcLeod

Renseignements concernant le titulaire du compte

Titre, prénom(s) et nom de famille			
Adresse			
Ville		Province	
Code postal			
Date de naissance (MM/JJ/AAAA) (obligatoire)	<input type="checkbox"/> E - Anglais	<input type="checkbox"/> F - Français	Langue de correspondance
Numéro d'assurance sociale (obligatoire)		Tél. personnel	Tél. professionnel

Renseignements concernant votre employeur/organisme

Par les présentes, je désigne l'employeur/l'organisme dénommé ci-après à titre de mandataire pour effectuer mes cotisations à ce régime, que ce soit par retenues salariales ou autrement, et pour me seconder dans l'administration du régime.

Employeur/Organisme

Acceptation de la présente demande

Cette demande a été acceptée au nom du Trust Scotia (l'émetteur, situé au 44 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1H1) par le représentant indiqué ci-après :

Représentant autorisé (en caractères d'imprimerie)	Téléphone	Signature du représentant

Acceptation des conditions par le titulaire du compte

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts et complets. Vous confirmez également que :

- vous nous demandez d'agir en qualité de fiduciaire de votre régime aux conditions énoncées dans la *Déclaration de fiducie* et toute annexe à celle-ci, et acceptez d'être lié par ces conditions;
- vous nous demandez de produire un choix auprès du ministre du Revenu national afin de faire

enregistrer le présent régime à titre de CÉLI aux termes de l'article 146.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

- vous avez reçu le barème des frais et acceptez d'être lié par les conditions qui y sont énoncées;
- la présente convention n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2009 et aucune cotisation ne peut être effectuée dans le compte avant le 1^{er} janvier 2009.

Signature du titulaire du compte

Date (MM/JJ/AAAA)